

Assemblée des délégués

Procès-verbal N°01/21

Date : 24.03.2021 – 10h00
Lieu : Arbaz – Salle polyvalente
Présidence : M. Gilles Florey, président de l'assemblée des délégués

Présent(e)s :

Selon la liste des présences annexée au PV

Excusé(s) :

Aliette Beytrison-Gaspoz	Préfète du district d'Hérens
Grégory Carron	Directeur de l'Antenne Région Valais romand
Danny Défago	Président de Vex
Patrick Dondainaz	Chef du service des finances de la ville de Sion
Philippe Germanier	Conseiller communal de Conthey
Pierre Kenzelmann	Conseiller municipal de Sierre
Raphaël Marclay	Conseiller municipal de Sion
Sébastien Menoud	Vice-président de Vex
Stéphane Papilloud	Conseiller communal de Vétroz
Claude Rapillard	Préfet du district de Conthey
Patrick Sauthier	Chef de l'arrondissement 2
Carole Schmid	Conseillère municipale de Sion

Procès-verbal :

Cécile Thétaz, Antenne Région Valais romand (ARVr)
Relecture et corrections : Arnaud Buchard, Agglo Valais central

Ordre du jour :

1. Accueil et approbation du PV 01/20
2. Principe de gestion des paquets de mesures
3. Transports publics : informations du coordinateur
4. Mobilités douces : informations du coordinateur
5. Budget 2021
6. Comptes 2020
7. Nomination statutaire au sein du comité de direction
8. Plan Directeur intercommunal : présentation du Service du Développement Territorial (SDT)
9. Divers

Documents distribués en séance :

- Rapport d'activités 2020 de l'Agglo Valais central
-

1. ACCUEIL ET APPROBATION DU PV 01/20

Gilles Florey accueille et remercie les délégués et les invités pour leur présence nombreuse à cette deuxième assemblée des délégués de l'Agglo Valais central. Il relève le plaisir de pouvoir tenir cette assemblée en présentiel et dans le respect des règles sanitaires. Il remercie également le président de la commune d'Arbaz, pour son accueil et lui passe la parole pour le mot d'introduction.

Jean-Michel Bonvin remercie l'Agglo Valais central d'avoir choisi la commune d'Arbaz pour cette première assemblée des délégués de l'année 2021 et souhaite la bienvenue à l'ensemble des personnes présentes dans la salle.

Gilles Florey nomme Léonard Evéquoz, directeur-adjoint de l'Antenne Région Valais romand, comme scrutateur. Il stipule que les membres de l'assemblée ont préalablement reçu l'ordre du jour ainsi que le PV de la dernière rencontre organisée le 02 septembre 2020 à Chalais.

Il demande à l'assemblée si des modifications sont souhaitées sur ces différents documents.

L'ordre du jour ainsi que le PV 01/20 sont acceptés à l'unanimité.

2. PRINCIPE DE GESTION DES PAQUETS DE MESURES

Gilles Florey laisse à présent la parole à Arnaud Buchard, coordinateur de l'Agglo Valais central, qui introduit brièvement le cadre général lié à l'organisation de l'association

Il insiste notamment sur les buts de l'association, qui sont les suivants :

- Dépôt régulier de projet d'agglomération (PA) ;
- Suivi des mesures retenues dans les projets d'agglomération validés par la Confédération ;
- Réalisation et suivi du Plan Directeur intercommunal (PDi) ;
- La gestion de projets intercommunaux en lien avec la mobilité douce et les transports publics.

Dans le cadre du suivi des mesures des PA précédents, le coordinateur rappelle que la Confédération a alloué à l'Agglo Valais central des montants pour la réalisation de **paquets de mesures** en lien avec le stationnement des vélos et les infrastructures pour les transports publics (TP).

Les montants disponibles pour ces paquets de mesures sont à disposition **du Canton et de toutes les communes** de l'agglomération. Ceux-ci s'élèvent à près de 1,6 million de CHF pour le stationnement des vélos et 3.6 millions de CHF pour les infrastructures en lien avec les TP.

Lors du dépôt de la première demande de cofinancement en lien avec ces paquets de mesures, l'Agglo doit déjà informer la Confédération sur la façon dont elle souhaite utiliser l'ensemble de l'argent mis à disposition, d'ici la fin du projet (31 décembre 2025).

Le coordinateur demande donc aux communes et au Canton de réfléchir dès aujourd'hui à une **planification des investissements** en lien avec ces deux paquets de mesures.

Afin de faciliter ce travail de planification, Arnaud Buchard prendra contact avec les communes et le Canton, d'ici à fin avril et leur transmettra une notice technique clarifiant ce qu'il est possible de cofinancer via ces paquets de mesures

L'idéal serait que les communes transmettent leurs volontés de planification d'ici à la fin 2021 à l'Agglo Valais central.

L'assemblée accepte la proposition de planification.

3. TRANSPORTS PUBLICS : INFORMATIONS DU COORDINATEUR

En 2019, un groupe de travail composé de représentants des communes et du Canton, s'est constitué pour réfléchir au développement des transports publics au sein de notre agglomération. Avec l'appui de bureaux spécialisés, celui-ci envisage des solutions pour améliorer l'attractivité des transports publics sur le périmètre de l'agglomération.

Dans ce cadre, trois axes d'actions ont été définis :

- Proposer une vision à moyen et long termes (2025-2030-2035) du **développement de l'offre** en transports publics au sein de l'Agglo Valais central ;
- Réfléchir à la centralisation de la **gouvernance** des transports publics ;
- Envisager l'unification de la **tarification** des transports publics.

Étant donné que le projet en lien avec l'unification de la tarification est arrivé aux termes d'une étape importante, le coordinateur expose à l'assemblée les tenants et aboutissants de ces premières réflexions.

Il insiste notamment sur la volonté du groupe de travail de mettre en place un système de tarification par zone à l'échelle des 17 communes de l'Agglo Valais central. Cela permettrait aux clients de se déplacer librement dans toute l'agglomération (train, bus régionaux et urbains, liaisons câblées) avec un seul billet.

Le coordinateur expose également les implications, notamment financières, pour mettre en œuvre ce projet. Il indique que les communes devraient investir environ 500'000 CHF pour lancer cette nouvelle tarification. Ce montant « unique » comprend notamment les frais liés à l'adaptation des systèmes de vente de billet dans les entreprises de transport, à la communication, au marketing et au pilotage du projet.

Il explique également que cette nouvelle tarification va engendrer une baisse des prix du billet, notamment sur les lignes du réseau régional (CarPostal, Ballestraz, Theytaz, etc.). Or, ces lignes sont aujourd'hui financées par le Canton et la Confédération, qui demanderont aux communes de compenser, chaque année, les pertes de recettes engendrées par cette nouvelle tarification. Les premières estimations indiquent un montant d'environ 260'000 CHF à charge des communes de l'agglomération. Ce montant sera réévalué chaque année et tendra à évoluer en fonction de la fréquentation des TP.

La répartition de ces montants entre les communes pourrait se baser sur une clef de répartition fondée à la fois sur la population de la commune et sa desserte en transports publics. Celle-ci sera à affiner dans la suite du projet.

Le coordinateur indique que ces éléments ont été exposés au comité de direction fin février, et que celui-ci invite l'agglomération à poursuivre ces réflexions, au moins jusqu'à la fin de la phase « d'avant mise en œuvre ». Les prochaines étapes consistent notamment à intégrer les entreprises de transport et affiner le zonage et la grille tarifaire.

Stéphane Ganzer, président de la commune de Noble-Contrée, demande s'il est envisageable d'élargir le périmètre de l'Agglo, notamment en direction du Haut-Plateau, afin d'intégrer ce secteur dans les réflexions en lien avec la tarification (gare de Granges, lignes vers Lens, etc.). Le coordinateur indique que suite aux discussions qui auront lieu dans la suite de ce projet, il sera prévu d'affiner la limite du zonage et de cette nouvelle tarification. Lors de ces étapes, il sera opportun d'étudier l'intégration d'autres communes hors du périmètre de l'Agglo Valais central (Veysonnaz, Haut-Plateau, etc.).

Cela soulève également la question de l'intégration du Haut-Plateau voire d'autres communes (Veysonnaz, Anniviers, etc.) dans le périmètre d'un futur projet d'agglomération (PA5) et celle-ci devra être traitée lors du démarrage des études en lien avec ce PA5, d'ici fin 2022.

Gilles Florey demande à l'assemblée si elle suit les recommandations du comité de direction et désire poursuivre les réflexions en lien avec cette tarification unifiée des TP.

L'assemblée des délégués accepte à l'unanimité de poursuivre les réflexions.

4. MOBILITES DOUCES : INFORMATIONS DU COORDINATEUR

Selon les buts de l'association, Arnaud Buchard rappelle que l'Agglo Valais central joue également le rôle de chef de projet pour différentes études intercommunales en lien avec les mobilités douces. Ces différents projets se font en coordination avec l'ARVr, le Canton et les communes concernées.

Dans ce contexte, trois projets vont débiter au printemps 2021 :

- L'amélioration des liaisons cyclables entre Sierre et Salquenen ;
- L'amélioration des liaisons cyclables entre Sion et les villages du coteau nord ;
- **Le lancement d'un appel d'offres pour le développement d'un réseau de vélos en libre-service (VLS) au niveau de l'Agglo Valais central.**

Concernant ce dernier point, seules les villes de Sion et Sierre proposent actuellement une telle offre avec le réseau PubliBike.

Sur la base des réflexions menées dans le cadre du projet d'Agglo Valais central et sous l'impulsion du comité de direction, le coordinateur a approché, en décembre 2020, les communes de l'association pour les sonder quant à leur souhait de participer à une telle procédure. Sur les 17 communes, 15 ont répondu par la positive.

Le coordinateur explique qu'étant donné les exigences légales, le lancement d'une procédure d'appel d'offres est nécessaire pour attribuer le marché. La méthodologie proposée consiste à réaliser cette procédure en deux étapes.

Dans un premier temps il sera nécessaire de définir, en collaboration avec les communes participantes, le réseau souhaité au niveau de l'agglomération, en termes de stations (nombre et emplacement), de vélos (nombre et typologie) et de tarifs.

Une fois le réseau « idéal » dessiné à l'échelle de l'agglomération, il s'agira de lancer l'appel d'offres à proprement parler.

Le président demande à l'assemblée si elle souhaite poursuivre les réflexions, sur la base de la méthodologie présentée.

L'assemblée des délégués accepte à l'unanimité de continuer les réflexions à ce sujet.

5. BUDGET 2021

Arnaud Buchard expose le budget 2021. Celui-ci avait déjà fait l'objet d'une validation circulaire en décembre 2020 et n'avait soulevé aucune remarque.

Le président passe la parole à l'assemblée pour d'éventuelles questions et remarques.

Le budget 2021 est accepté à l'unanimité.

6. COMPTES 2020

Arnaud Buchard détaille les comptes 2020 de la nouvelle association Agglo Valais central.

Le président passe ensuite la parole à la fiduciaire des Alpes (Vétroz) pour lecture de son rapport de révision.

La parole est finalement donnée à l'assemblée pour les éventuelles remarques et questions.

Les comptes 2020 sont acceptés à l'unanimité par l'assemblée.

7. NOMINATION STATUTAIRE AU SEIN DU COMITÉ DE DIRECTION

Le président remercie vivement M. Vincent Rebstein, pour son implication sans faille et son enthousiasme dans la réalisation des projets AggloSion et Agglo Valais central. Il lui remet également un cadeau de départ au nom de l'Agglo Valais central.

Selon les statuts de l'association, les représentants au sein du comité de direction doivent refléter une juste répartition des régions géographiques et économiques de l'Agglo Valais central.

Il est donc proposé que M. Sylvain Dumoulin, président de la commune de Savièse, rejoigne le comité de direction.

L'assemblée approuve à l'unanimité cette nomination.

8. PLAN DIRECTEUR INTERCOMMUNAL : PRÉSENTATION DU SDT

Arnaud Buchard présente brièvement l'échéancier du projet de Plan Directeur intercommunal (PDi) et laisse la parole à M. Nicolas Mettan, chef du SDT et Mme Aurélie Défago, aménagiste au SDT, pour une présentation de l'outil PDi. Celle-ci est jointe au présent PV.

Suite à cette présentation, plusieurs questions émergent de l'assemblée :

- Laurence Salamin, architecte de la ville de Sierre, demande si, à la vue des délais serrés, il serait possible de réduire les thématiques traitées dans le cadre du PDi. Le SDT indique que toutes les thématiques sont nécessaires et qu'un travail important avait été réalisé avec l'ensemble des communes pour les définir. Néanmoins, suite au diagnostic et aux ateliers à venir avec les communes, il sera nécessaire de prioriser ces thématiques et de préciser les niveaux de détail de celles-ci.
- Les présidents de Vétroz et d'Ardon s'interrogent sur les réflexions en cours dans le cadre de la définition de leurs Périmètres d'urbanisation (PU), et se demandent s'ils doivent poursuivre ces démarches alors que le PDi n'est pas encore terminé. Nicolas Mettan insiste sur le fait que ces PU doivent proposer une vision stratégique de développement à l'échelle de la commune, qui devra être, par la suite, concrétisée au niveau des Plans d'affectation des zones (PAZ). Il indique que ce travail ne doit bien évidemment pas être stoppé en attendant la réalisation du PDi.
- Christophe Germanier, président de Conthey, demande si ces PU pourront être validés par le SDT, même si le PDi n'est pas encore approuvé par le Conseil d'État. Nicolas Mettan rappelle que ces PU traduisent des intentions de développement, qui seront concrétisées par les communes dans le cadre de leur révision des PAZ. Dans ce contexte, il est clair que les PU pourront être approuvés même si le PDi ne l'est pas encore.
- Sylvain Dumoulin, président de Savièse, demande donc si les PAZ pourront être validés par le SDT si le PDi n'est pas encore abouti. Nicolas Mettan indique que cela est possible, pour autant que le PAZ ne propose pas de modifications ayant de fortes incidences territoriales et qui devraient faire l'objet d'une réflexion et d'une coordination dans le cadre du PDi,

Gilles Florey remercie Nicolas Mettan et Aurélie Défago pour leur présentation et leur offre un cadeau à partager lorsque les conditions sanitaires le permettront.

9. DIVERS

Olivier Cottagnoud remercie le comité de direction et le coordinateur de l'Agglo Valais central pour son travail et émet le souhait de recevoir les prochains rapports d'activités en préambule de l'assemblée, afin de pouvoir prendre connaissance des principales informations.

Il relève également qu'il serait souhaitable qu'il y ait un meilleur échange entre l'assemblée des délégués et le staff administratif de l'agglomération.

Le coordinateur indique qu'il va étudier la mise en place d'une « newsletter » qui sera transmise aux délégués de manière régulière, afin de les informer sur les réflexions en cours au niveau de l'Agglo Valais central.

Gilles Florey réitère ses remerciements à l'ensemble des membres présents et clôt l'assemblée des délégués.

La séance est levée à 11h45.

AGENDA

La prochaine **assemblée des délégués** se tiendra en automne prochain. Les délégués seront informés ultérieurement du lieu et de la date de celle-ci.

Arbaz, le 24.03.2021/ CT

Cécile Thétaz

Arnaud Buchard

Coordinateur de l'Agglo Valais central